

Ordonnance  
Des généraux des monnoies  
Qui ordonne la fme d'un marc d'or.

Du 19. may 1349.

Si vous mandons que tantost ces lettres  
veues, vous faires Jm<sup>re</sup> de Rou-  
lor qui sera en lad. Monnoye et  
payer aux changeurs et marchands  
tous les deniers d'or a l'escu qui  
seront monnoies et ceux qui seront  
es fers des-les monnoyers auant que  
vous publiez lad. Orne et non  
auant, et ce fait mandez tous les  
changeurs et M<sup>rs</sup> seigneurans en  
lad. Monnoie et leur dites qu'ils  
auront pour chacun marc d'or fin  
qu'ils porteront a la monnoye 52. s.  
67. tournois et pay<sup>t</sup> le denier d'or  
a l'escu pour 18. 98. tournois la

pieces et faictes nouvelles boestes  
en nouveaux papiers de delivrance  
et la maniere accoustumee et nous  
envoyez toutes les boestes d'utemps  
par le d'juni par seure et  
certain mespage et nous rescriver  
par ce mespage tout letal de la d  
honneur et garder que ce n'ay  
deffaut: escrit a Paris le 9<sup>e</sup> jour  
de May l'anz 1349.